

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-30

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT INTERVENTIONS URGENTES Article 2317312 – Sous/Fonction 221

Lors du vote du budget primitif de 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé une enveloppe de 30 000 € destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion les dossiers des collèges Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne et Jean Lacaze à Grisolles.

I – Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Depuis quelques saisons, le chauffage des bâtiments anciens de ce collège ne donne plus entière satisfaction.

Afin de remédier à cet état de fait, et pour permettre aux collégiens de travailler dans de bonnes conditions, j'ai fait procéder à une analyse complète de ladite installation.

Il en est ressorti que la vétusté et la trop faible capacité des deux vases d'expansion perturbaient le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau chauffage.

J'ai donc fait procéder à une consultation d'entreprises pour la mise en place de deux nouveaux vases d'expansion d'une capacité de 150 litres pièce.

L'entreprise Santin, de Beaumont-de-Lomagne, a été mandatée pour effectuer ces travaux dont le montant s'élève à la somme de 2 210,21 € TTC.

II- Collège Jean Lacaze à Grisolles

Lors des essais de chauffage pour la mise en route de la saison de chauffe, il est apparu que les ventilo-convecteurs de la salle de restaurant de ce collège ne fonctionnaient pas.

Après vérification de ces appareils, il a été constaté qu'il n'était pas possible de procéder à une réparation du fait de leur vétusté.

J'ai donc fait procéder à une étude pour leur remplacement dont le coût s'élève à 4 688,32 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir délibérer, ratifier les opérations ci-après et imputer **à l'article 2317312 – sous/fonction 221** du budget départemental de 2007 les dépenses suivantes :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Remplacement vases d'expansion sur le chaudière : **2 210,21 €**

- Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement des ventilo-convecteurs sur chauffage : **4 688,32 € TTC**

Etant précisé que dans l'hypothèse où ces propositions recevraient votre agrément, la situation de la ligne s'y rapportant serait la suivante :

A – Autorisation de programme-----	30 000,00 €
B – Engagement à ce jour-----	16 320,74 €
C – Engagement à la présente Commission-----	6 898,53 €
D – Reliquat-----	6 780,73 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-30

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
COLLEGES REÇUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT
INTERVENTIONS URGENTES**

Article 2317312 – Sous/Fonction 221

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve les interventions suivantes :

Collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne

Remplacement vases d'expansion sur le chaudière.....2 210,21 € TTC

Collège Jean Lacaze à Grisolles

Remplacement des ventilo-convecteurs sur chauffage..... 4 688,32 € TTC

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,